

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210128-08

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOJEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Jean-François DELAIRE.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Yves DUBIEN.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

**CONTRATS DE REPRISE MATÉRIAUX
NORSKE SKOG, PAPREC ET CITEO**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu la délibération n° 20201105-22 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2020, actant la contractualisation de Thiers Dore et Montagne (TDM) avec REVIPAC pour la reprise d'une partie des matériaux fibreux (type 5.02a et 1.05a) et avec VALORPLAST pour la reprise d'une partie des matériaux plastiques (bouteilles et flacons en PET clair, PET foncé, PEHD) ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) doit contractualiser de nouveaux contrats de reprise pour les matériaux fibreux tels que les journaux, revues et magazines, écrits bureautiques et gros de magasin (mélange de diverses sortes de papiers et cartons contenant au maximum 40% de journaux-revues-magazines) ;

Considérant que l'extension des consignes de tri va générer de nouveaux standards de matériaux tels que le standard « flux développement » contenant les plastiques type PET, foncés et opaques (bouteilles, flacons, pots et barquettes monocouche), PET clair (barquettes monocouche), PS (pots et barquettes monocouche), barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastique, avec une teneur minimale de 90 % d'emballages plastiques rigides ;

Considérant que l'éco-organisme CITEO a proposé aux collectivités signataires d'un contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) de reprendre lui-même et à sa charge ce standard « flux développement ».

Thiers Dore et Montagne souhaite contractualiser avec Norske Skog, Paprec et CITEO pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

En 2018, suite à une consultation relative aux offres des repreneurs de matériaux, rassemblant 72 collectivités, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avait opté pour les entreprises proposant les meilleurs prix de reprise. En 2019, les prix de reprise des fibreux ont subi une chute importante. Cependant des recettes ont été maintenues grâce aux prix planchers. Depuis 2020, on assiste à une chute globale des prix de reprise et des prix planchers pour les matériaux fibreux et plastiques.

Dans le cadre de son marché TRI, le VALTOM percevait les recettes de reprise des autres matériaux fibreux tels que le Gros de magasin (mélange de diverses sortes de papiers et cartons contenant au maximum 40% de journaux-revues-magazines) et les journaux, revues et magazines, puis reversait à Thiers Dore et Montagne la part lui incombant. Ce marché a pris fin le 31/12/2020.

La consultation pour le renouvellement de ces contrats de reprise a été lancée à l'échelle du VALTOM, qui a ensuite proposé que chaque collectivité contractualise individuellement avec les repreneurs ayant présenté les meilleures offres.

Par ailleurs, l'extension des consignes de tri prévue en 2021 va permettre de collecter davantage d'emballages plastiques, qui seront triés selon deux catégories : « standard plastiques hors flux développement » et « standard flux développement ». Ce dernier représente les plastiques type PET, foncés et opaques (bouteilles, flacons, pots et barquettes monocouche), PET clair (barquettes monocouche), PS (pots et barquettes monocouche), barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastique, avec une teneur minimale de 90 % d'emballages plastiques rigides.

La contractualisation avec les repreneurs est définie selon les modalités suivantes :

- Norske Skog pour les Journaux/Revue/Magazines avec un prix garanti de 52 €/tonne ;
- Paprec pour :
 - o Les Gros de magasin avec un prix indicatif de 10 €/tonne (référence août 2020) et un prix plancher à 0€,

- o Les Écrits Bureauatique (papiers tels qu'ils sont typiquement générés par les bureaux, broyés ou non, imprimés, pouvant comprendre des papiers colorés) avec un prix indicatif de 130 €/tonne (référence août 2020) et un prix plancher à 60 €/tonne ;
- CITEO pour les déchets d'emballages ménagers conformes au standard flux développement (DEM Flux Dev), en garantissant une reprise en toutes circonstances et selon le principe de solidarité : à un prix départ centre de tri ou unité de traitement positif ou nul, identique sur tout le territoire métropolitain, soit un prix de reprise unique des DEM Flux Dev de zéro euro (0 €) par tonne, mais soutenu par CITEO à hauteur de 92 % du tonnage pour un montant de 660 €/tonne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les contrats de reprise des matériaux avec les entreprises NORSKE SKOG, PAPREC et CITEO,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210128-20210128_08-DE
Regu le 19/02/2021